



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 21 mai 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 21^e jour du mois de mai 2013, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Richard Parent

Marc Ménard

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane C. Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Parole au public (21h00);
4. Items;
 - 4.1. Financement et refinancement d'emprunts
 - 4.2. Renouvellement du mandat du vérificateur pour l'année 2013
 - 4.3. Suivi au dossier de dons-analyse et recommandations
 - 4.4. Demande d'appui pour le projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon
 - 4.5. Demande la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours concernant un partenariat pour l'assurance-collective avec Assomption-Vie
 - 4.6. Suivi au dossier Festival Western (demandes pour la musique et l'arrosage)
 - 4.7. Avis de motion – règlement de circulation lors des festivités – fermeture de rues
 - 4.8. Entretien et aménagement paysager
 - 4.9. Soccer Impact Petite-Nation
 - 4.10. Tables de pique-nique
 - 4.11. Demande de Relais pour la vie
 - 4.12. Demande de permis de boisson pour Jour-J-BMR
 - 4.13. Suivi au dossier Rue Séguin montage de kiosques durant le Festival Western
 - 4.14. Ouverture de poste – Préposée à l'accueil et logistique
 - 4.15. Inscription Assemblée générale au Réseau Biblio de l'Outaouais
5. Varia
6. Fermeture de l'assemblée

Maire

Sec. Très.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1305-231

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE *l'assemblée est déclarée ouverte.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1305-232

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE *l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :*

- 5.1 *Semaine des municipalités – portes-ouvertes*
- 5.2 *Écocentre – demande d'un contribuable*
- 5.3 *Échange France-Québec*
- 5.4 *Élections municipales – rencontres d'informations*
- 5.5 *Demandes du responsable de la Marche de l'Intimidation*
- 5.6 *Patrouilleurs à vélo*
- 5.7 *Message de condoléances suite au décès de Monsieur Richard Whissell, conseiller à la Municipalité de Chénéville*
- 5.8 *Ménage de la Grotte*
- 5.9 *Demande du CSLP – bingo du dimanche soir*
- 5.10 *Demande de don de l'Association des Pompiers dans le cadre de la Fête Nationale*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

4. **ITEMS**

4.1 **ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET-RÈGLEMENTS 110-07, 123-07, 53-02 ET 189-11**

1305-233

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE *la Municipalité de Saint-André-Avellin accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt du 29 mai 2013 au montant de 742 300 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 110-07 123-07 53-02 189-11, au prix de 98,74900 %, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :*

73 500 \$	1,70000 %	29 mai 2014
75 700 \$	1,85000 %	29 mai 2015
77 800 \$	2,00000 %	29 mai 2016
80 000 \$	2,25000 %	29 mai 2017
435 300 \$	2,40000 %	29 mai 2018

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.1.1 MODIFICATION AU TERME DE REMBOURSEMENT – RÈGLEMENTS 110-07, 123-07, 53-02 ET 189-11 – SIGNATURE DES BILLETS POUR L'EMPRUNT

1305-234

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-André-Avellin souhaite emprunter par billet un montant total de 742 300 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
110-07	324 500 \$
123-07	131 700 \$
53-02	94 900 \$
189-11	191 200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin avait (aura), le 27 mai 2013, un montant de 456 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 566 700 \$, pour une (des) période(s) de 10 et 15 ans, en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 110-07 et 123-07;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

ET QU' un emprunt par billet au montant de 742 300 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 110-07 123-07 53-02 189-11 soit réalisé;

ET QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

ET QUE les billets soient datés du 29 mai 2013;

ET QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

ET QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	73 500 \$
2015.	75 700 \$
2016.	77 800 \$
2017.	80 000 \$
2018.	82 500 \$ (à payer en 2018)
2018.	352 800 \$ (à renouveler)

Maire

Sec. Très.

ET QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-André-Avellin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 110-07, 123-07 et 53-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ET QUE la Municipalité de Saint-André-Avellin emprunte 456 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements numéros 110-07 et 123-07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.2 RENOUELEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013

1305-235

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Charlebois et Gratton CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le renouvellement du mandat de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. est accepté pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 au montant de **14 900 \$** plus taxes, tel mandat sera fait en deux étapes :

- Audit intérimaire effectuée entre le 1^e octobre et le 15 décembre
- Audit de fin d'année, effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars

ET cette soumission exclu les services professionnels dont la municipalité pourrait avoir besoin pour des travaux spéciaux et également pour tous les travaux de comptabilité ou d'audit reliés à la comptabilisation d'organismes devant être inclus dans le périmètre comptable de notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

4.3 DEMANDES DE DONS

4.3.1 DEMANDE DE DON DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU

1305-236

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dons du Centre culturelle de la MRC Papineau pour contribuer à coûts de location des locaux;

PAR CONSÉQUENT,

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de verser une contribution financière au Centre culturelle de la MRC Papineau au montant de 2 000 \$;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de 2 000 \$ à l'ordre du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau.

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

4.3.2 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS ET PARCS

1305-237

ATTENDU QUE la Commission des Sports, Loisirs et Parcs de Saint-André-Avellin demande une participation financière afin de payer certains services qui ne peuvent être fournis bénévolement;

ATTENDU QUE ces montants sont prévus au budget 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent le versement d'un montant de 7 000 \$ prévu au budget 2013;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de 7 000 \$ à l'ordre de la Commission des sports, loisirs et parcs.

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous l'item numéro 02 62102 411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

4.33 DEMANDE DE DON DU CLUB DE BOXE DE LA PETITE-NATION

1305-238

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dons du Club de boxe de la Petite-Nation pour l'achat d'équipements;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de verser une contribution financière au montant de 500 \$ au Club de boxe de la Petite-Nation;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de 500 \$ à l'ordre du Club de boxe de la Petite-Nation;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière*

4.3.4 DEMANDE DE DON DE ST-ANDRÉ BRANCHÉ

1305-239

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dons De St-André Branché pour contribuer à l'achat d'ordinateurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de verser une contribution financière au montant de 1 000 \$ à l'organisme de St-André Branché;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque au montant de 1 000 \$ à l'ordre de St-André Branché;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

4.4 **DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN CPE DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIPON**

1305-240

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets pour la création de 15 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs à l'enfance au cours des trois prochaines années lancé par la ministre de la Famille, madame Nicole Léger, le 7 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE que les demandes peuvent être déposées du 14 février au 14 juin 2013;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet initial à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT le nombre de places qui seront attribuées pour la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour la communauté de Ripon;

CONSIDÉRANT l'importance que le projet reçoive l'appui de la MRC et des municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'appui fut déposée pour le projet d'un CPE à en la municipalité de Ripon;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin appuie le projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.5 **DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS CONCERNANT UN PARTENARIAT POUR L'ASSURANCE-COLLECTIVE AVEC ASSOMPTION-VIE**

La municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours a soumis une demande de partenariat pour l'assurance-collective. Suite à la recommandation de notre assureur, Groupe Financier Major Inc., les membres du conseil ont rejeté la demande de partenariat, mais propose une rencontre pour trouver d'autres solutions.

4.6 **SUIVI AU DOSSIER DU FESTIVAL WESTERN**

1305-241

ATTENDU QUE l'activité du Festival Western aura lieu du 19 au 28 juillet 2013;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QU' au cours de cette activité, des spectacles et des activités se dérouleront tous les soirs;

ATTENDU QUE le terrain du Stade Desjardins aura besoin d'être arrosé;

ATTENDU QUE la municipalité accueillera plusieurs visiteurs à l'occasion de ce festival qui se logeront dans des véhicules récréatifs (VR);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE la municipalité permette au Festival Western de faire de la musique passé 23h00 entre le 19 et le 28 juillet 2013;

ET QU' ils sont autorisés à s'approvisionner en eau à la rivière avec le camion-citerne de la municipalité et d'apposer une affiche sur le camion-citerne avec la mention « Nous pensons à l'environnement; nous utilisons l'eau de la rivière »;

ET QUE l'intersection de la rue Du Bosquet et de la rue Patrice ainsi que la rue Boyer soient indiquées comme les deux points de vidange pour les VR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.7 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION DANS UN SECTEUR LORS DE FESTIVITÉS**

1304-09AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Richard Parent, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour l'adoption d'un règlement concernant les restrictions de circulation dans un secteur lors de festivités.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

4.8 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER**

1305-242

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien paysager des sites de la municipalité de Saint-André-Avellin doit être renouvelé pour la période du 15 avril au 15 octobre 2013;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de monsieur Yvon Perrier pour le renouvellement du contrat d'entretien paysager des sites de la municipalité au taux de 10 000 \$ taxes incluses pour la période du 15 avril au 15 octobre 2013, soit six mois;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'entretien paysager des sites de la municipalité au montant de **10 000 \$ taxes incluses** avec Monsieur Yvon Perrier pour la période du 15 avril au 15 octobre 2013;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 19007 522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

4.8.1 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AVEC CHANTAL FOREST

1305-243

ATTENDU QUE le contrat pour l'aménagement paysager des sites de la municipalité de Saint-André-Avellin doit être renouvelé pour la période du 15 avril au 15 octobre 2013;

ATTENDU QUE les différents espaces municipaux à aménager augmentent d'année en année, alors, il a donc été convenu de partager les travaux d'aménagement après entente;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de madame Chantal Forest pour le renouvellement du contrat d'aménagement paysager au taux de 5 000 \$ plus taxes pour la période du 15 avril au 15 octobre 2013, soit six mois;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services de madame Chantal Forest pour fournir les services d'aménagement paysager des sites de la municipalité au montant de **5 000 \$ plus taxes**;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 19007 522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

4.9 DEMANDES DU CLUB DE SOCCER IMPACT PETITE-NATION

1305-244

ATTENDU QUE le club de soccer désire obtenir l'accès à des vestiaires, aux douches et de l'eau courante en cas de blessure, à des toilettes, au défibrillateur, de même qu'à des estrades aux abords du terrain de soccer lors de matchs locaux de 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'installation de toilettes sèches, d'une buvette, de même que des bancs pour les joueurs après réparation du gazon;

ET la création d'un lien sur notre site web qui redirige l'utilisateur sur leur site web.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.10 INSTALLATION DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

1305-245

ATTENDU QUE les employés de l'administration et des loisirs ont demandé d'obtenir une table de pique-nique pour profiter de leur temps de pause à l'extérieur durant la saison estivale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE Madame Lorraine Labrosse procède à une étude pour l'achat de tables de pique-nique;

ET QU' en attendant, une table de pique-nique temporaire soit installée à la mairie et aux loisirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.11 DEMANDE DE COMMANDITE DU RELAIS POUR LA VIE

1305-246

ATTENDU QUE Le Relais pour la vie aura lieu le 7 juin 2013;

ATTENDU QU' une demande fut soumise pour une commandite;

PAR CONSÉQUENT,

Municipalité de Saint-André-Avellin

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent la contribution au programme de commandite au Relais pour la vie Petite-Nation 2013 en biens et services de la façon suivante :

- *Utilisation des infrastructures de la municipalité (locaux, terrain)*
- *Utilisation de la main d'œuvre de la municipalité*

d'une valeur réelle de 1 645,60 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.12 DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR L'ÉVÈNEMENT JOURS J-BMR 2013

1305-247

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement Jours J-BMR, la municipalité de Saint-André-Avellin organise une activité au cours de laquelle il y aura vente de boisson alcoolisée;

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser une demande de permis de boisson pour cet évènement édition du 31 mai, 1 et 2 juin 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise monsieur Mario Legault, responsable de l'évènement Jours J-BMR à faire une demande de permis de boisson pour l'édition du 31 mai, 1 et 2 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.13 DOSSIER KIOSQUES SUR RUE SÉGUIN DURANT LE FESTIVAL WESTERN

1305-248

ATTENDU QU' une demande fut soumise pour l'installation de kiosques de vente sur la rue Séguin pendant l'évènement du Festival Western;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin autorise l'installation de kiosques sur la rue Séguin, et ce, pour faire la vente et la promotion de produits du terroir et artisanaux;

ET QUE l'installation de tels kiosques soit conditionnelle à l'obtention d'un permis au coût de 20 \$ par kiosque pour la durée du festival;

ET QUE ces produits n'entrent pas en compétition avec les produits vendus dans les kiosques du Festival Western;

ET QU' en aucun temps, ce ne doit être des ventes de garage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.14 AFFICHAGE D'UN POSTE DE PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL ET À LA LOGISTIQUE

Maire

Sec. Très.

1305-249

ATTENDU QUE le poste de préposé(e) à l'accueil et à la logistique s'est libéré depuis le 16 mai 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à afficher une offre d'emploi soit un poste de préposé(e) à l'accueil et la logistique, et ce, selon le processus d'ouverture de poste établi à l'article 2.2 chapitre II du Recueil des droits et obligations des employés et manuel des politiques;

ET QUE ce poste est à une période de probation de 3 mois et ce, selon les conditions prévus au Manuel de gestion des Ressources Humaines;

ET QUE madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à faire une pré-sélection des candidatures reçues, à faire les entrevues et à faire les recommandations au conseil municipal pour l'embauche d'une personne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.15 INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRAL DE RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS

1305-250

ATTENDU QU' une assemblée générale extraordinaire et annuelle du Réseau BIBLIO de l'Outaouais aura lieu le 8 juin prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les élus autorisent Mesdames Thérèse Whissell et Micheline Touchette et monsieur Adéodat Bernard d'assister à l'assemblée :

ET que la municipalité défraie les coûts d'inscription de 24 \$ par personne plus taxes;

ET QUE les frais de déplacement sont remboursés;

ET QUE ces dépenses sont comptabilisées au budget sous les items numéros 02 70230 349 et 02 70230 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

5. **VARIA**

5.1 **SEMAINE DES MUNICIPALITÉS – PORTES-OUVERTES**

La semaine des municipalités aura lieu dans la deuxième semaine du mois de juin. Les membres du conseil étudieront la possibilité de faire une porte-ouverte au cours de cette semaine.

5.2 **ÉCOCENTRE – DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE**

Un contribuable a fait une demande pour déposer ces rebus de construction à l'extérieur des heures allouées au public vu la quantité énorme de rebus.

L'Écocentre étant conçu pour accueillir des rebus de construction en quantité minimales, les rebus provenant de rénovations majeures devront être transportés chez Les Entreprises Laroche de Papineauville. Une note à ce sujet sera envoyée lors du prochain envoi aux contribuables. Une rencontre téléphonique est suggérée avec le contribuable qui en a fait la demande.

5.3 **ÉCHANGE FRANCE-QUÉBEC**

Une demande a été faite par l'équipe des filles de Saint-André-Avellin de l'Échange France-Québec 2013-2014 pour une participation à des levées de fonds pour leur voyage, et ce, en se proposant de balayer les espaces de stationnement en échange d'une commandite pour le financement de ce voyage. Les membres du conseil considèrent qu'il n'est pas de la vocation d'une municipalité d'adhérer à ce genre de commandite et par conséquent rejettent la demande.

5.4 **ÉLECTIONS MUNICIPALES – RENCONTRES D'INFORMATIONS**

Des sessions d'informations pour futurs candidats à titre de maire ou de conseillers lors des élections de 2013 seront offertes à Chénéville et Plaisance les 4 et 6 juin respectivement. La municipalité affichera la publicité.

5.5 **DEMANDES DU RESPONSABLE DE LA MARCHE DE L'INTIMIDATION**

Le responsable de la marche pour l'intimidation demande un blocage des rues pendant la marche impliquant un court laps de temps. Sa demande sera remise à la municipalité aussitôt qu'il aura obtenu les autorisations requises du Ministère des Transports du Québec et de la Sécurité du Québec.

5.6 **PATROUILLEURS À VÉLO**

Deux postes pour patrouilleur à vélo furent affichés. Des entrevues auront lieu le 24 mai prochain.

5.7 **MESSAGE DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR RICHARD WHISELL, CONSEILLER À LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE**

La municipalité enverra un message de condoléances à la famille.

5.8 **MÉNAGE DE LA GROTTÉ**

Petit rappel sur les activités familiales qui auront lieu à la Grotte du Mont St-Joseph.

5.9 **DEMANDE DU CSLP – BINGO DU DIMANCHE SOIR**

1305-251

ATTENDU QUE lors des bingos qui ont lieu les dimanches soirs, la Commission des sports, loisirs et parcs Saint-André-Avellin (CSLP) ont demandé de faire ouvrir le local « Bar Adéodat Bernard » pour vendre des boissons gazeuses, des bouteilles d'eau, du café, des croustilles et du chocolat;

ATTENDU QUE la gestion dudit local sera sous la responsabilité de la municipalité, et que des membres de la CSLP feront le service durant ces soirées;

ATTENDU QUE les revenus générés par les ventes de ces items lors de ces soirées seront remis à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'ouverture du local « Bar Adéodat Bernard » adjacent à la salle « La Parenté » lors des bingos du dimanche soir, dont la gestion sera sous la responsabilité de la municipalité et que des membres du CSLP en feront le service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.10 DEMANDE DE DON DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE

1305-252

ATTENDU QUE l'Association des Pompiers Volontaires de Saint-André-Avellin a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'organisation de la Fête Nationale qui aura lieu le 23 juin prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent de verser une aide financière au montant de **4 000 \$**, prévu au budget 2013;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de l'Association des pompiers volontaires au montant de **4 000 \$** ;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 22000 349.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

6. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1305-253

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 21h20, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

ÉLIANE C. LAROCQUE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE